

AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS DEFINITIFS

SOCIETE TUNISENNE D'EQUIPEMENT « S.T.E.Q. »

Siège social : 8, Rue 8061 – Zone industrielle Charguia I

La Société Tunisienne d'équipement « STEQ » publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2013 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2013. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes : Mr Hichem KACEM et Mr Walid BEN AYED.

BILAN
ARRETE AU 31 DECEMBRE 2013
(Montants exprimés en dinar tunisien)

ACTIFS	Notes	31 Décembre 2013	31 Décembre 2012
<u>ACTIFS NON COURANTS</u>			
Actifs Immobilisés			
Immobilisations incorporelles		55 588	54 088
Moins : amortissements		-41 798	-38 917
Moins : provisions		-10 000	-10 000
<i>Immobilisations incorporelles nettes</i>	1	<u>3 790</u>	<u>5 171</u>
Immobilisations corporelles		14 299 449	14 084 833
Moins : amortissements		-3 927 620	-3 438 495
<i>Immobilisations corporelles nettes</i>	2	<u>10 371 829</u>	<u>10 646 338</u>
Immobilisations financières		19 031 194	18 562 937
Moins : provisions		-811 521	-810 771
<i>Immobilisations financières nettes</i>	3	<u>18 219 673</u>	<u>17 752 166</u>
Total net des actifs immobilisés		<u>28 595 292</u>	<u>28 403 675</u>
Autres actifs non courants		-	-
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS	ANC	<u>28 595 292</u>	<u>28 403 675</u>
<u>ACTIFS COURANTS</u>			
Stocks		5 650 849	5 477 128
Moins : provisions		-888 169	-922 892
<i>Stocks nets</i>	4	<u>4 762 680</u>	<u>4 554 236</u>
Clients et comptes rattachés		7 238 148	6 248 394
Moins : provisions		-1 406 518	-1 383 181
<i>Clients nets</i>	5	<u>5 831 630</u>	<u>4 865 213</u>
Autres actifs courants		4 294 580	3 018 630
Moins : provisions		-553 519	-425 030
<i>Autres actifs courants nets</i>	6	<u>3 741 061</u>	<u>2 593 600</u>
Placements et autres actifs financiers		3 035 345	2 328 383
Moins : provisions		-1 786 304	-1 370 926
<i>Placements nets</i>	7	<u>1 249 041</u>	<u>957 457</u>
Liquidités et équivalents de liquidités	8	<u>2 764 168</u>	<u>968 954</u>
TOTAL DES ACTIFS COURANTS	AC	<u>18 348 580</u>	<u>13 939 460</u>
TOTAL DES ACTIFS	A	<u>46 943 872</u>	<u>42 343 135</u>

BILAN
ARRETE AU 31 DECEMBRE 2013
(Montants exprimés en dinar tunisien)

CAPITAUX PROPRES & PASSIFS	Notes	31 Décembre 2013	31 Décembre 2012
<u>CAPITAUX PROPRES</u>			
Capital social		7 000 000	7 000 000
Réserves		4 333 503	4 273 503
Réserves pour fonds social		168 585	164 100
Avoirs des actionnaires		-150 183	-150 183
Résultats reportés		2 893 248	3 463 315
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT RESULTAT	9	14 245 153	14 750 735
Résultat de l'exercice		436 189	-510 067
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT AFFECTATION	CP	14 681 342	14 240 668
<u>PASSIFS</u>			
<u>PASSIFS NON COURANTS</u>			
Emprunts	10	5 215 429	7 109 956
Autres passifs financiers		-	-
Provisions		5 440	5 440
TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS	PNC	5 220 869	7 115 396
<u>PASSIFS COURANTS</u>			
Fournisseurs et comptes rattachés	11	9 236 281	5 856 147
Autres passifs courants	12	2 446 761	1 243 319
Autres passifs financiers	13	13 269 786	11 179 664
Concours bancaires	14	2 088 833	2 707 941
TOTAL DES PASSIFS COURANTS	PC	27 041 661	20 987 071
TOTAL DES PASSIFS	P	32 262 530	28 102 467
TOTAL CAPITAUX PROPRES & PASSIFS		46 943 872	42 343 135

ETAT DE RESULTAT
PERIODE DE 01 JANVIER 2013 AU 31 DECEMBRE 2013
(Montants exprimés en dinar tunisien)

Désignation	Notes	31 Décembre 2013	31 Décembre 2012
Revenus	R1	39 385 787	39 072 592
Coût des ventes	R2	-30 493 727	-31 253 228
MARGE BRUTE		8 892 060	7 819 364
Autres produits d'exploitation	R3	234 997	228 593
Frais de distribution	R4	-2 459 613	-2 265 423
Frais d'administration	R5	-2 045 606	-2 494 855
Autres charges d'exploitation		-403 851	-315 176
RESULTAT D'EXPLOITATION		4 217 987	2 972 503
Charges financières nettes	R6	-3 500 674	-3 395 856
Produits financiers	R7	51 974	49 697
Autres gains ordinaires	R8	90 795	178 279
Autres pertes ordinaires		-42 613	-17 609
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT		817 469	-212 986
Impôt sur les bénéfices	R9	381 280	-297 081
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPOT		436 189	-510 067
Eléments extraordinaires (Gains/pertes)		-	-
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		436 189	-510 067
Effets des modifications comptables (net d'impôt)		-	-
RESULTAT APRES MODIF.COMPTABLES		436 189	-510 067

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE
PERIODE DE 01 JANVIER 2013 AU 31 DECEMBRE 2013
(Montants exprimés en dinars)

Désignation	Notes	31 Décembre 2013	31 Décembre 2012
<u>Flux de Trésorerie liés à l'exploitation</u>			
Encaissements reçus des clients	FEX1	45 131 288	46 881 063
Sommes versées aux fournisseurs	FEX2	-16 899 054	-23 597 760
Sommes versées au personnel & organismes sociaux	FEX3	-2 274 630	-2 271 603
Paiements à l'Etat	FEX4	-10 179 092	-10 048 392
Intérêts de gestion payés	FEX5	-2 973 934	-1 676 208
Autres Encaissements	FEX6	262 159	692 445
Autres Décaissements	FEX7	-7 000	-164 064
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	FEX	13 059 737	9 815 481
<u>Flux de Trésorerie liés aux activités d'investissements</u>			
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles & incorporelles	FI1	-412 382	-608 720
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles & incorporelles	FI2	112 700	14 000
Décaissements provenant de l'acquisition d'immob. Financières	FI3	-460 000	-767 687
Encaissements provenant de la cession d'immob. Financières	FI4	1 000 000	391 680
Autres Encaissements	FI5	-	289 315
Autres Décaissements	FI6	-707 000	-1 819 646
Flux de trésorerie affecté aux activités d'investissements	FI	-466 682	-2 501 058
<u>Flux de Trésorerie liés aux activités de financement</u>			
Encaissement dividendes		-	-
Dividendes & autres distributions		-	-
Encaissements provenant des emprunts	FF1	16 733 584	19 648 651
Remboursement d'emprunts	FF2	-26 912 318	-26 578 700
Autres Encaissements		-	1 200
Flux de trésorerie affecté aux activités de financement	FF	-10 178 734	-6 928 849
Incidences des variations de taux de change sur les liquidités & équivalents de liquidités		-	-
Variations de trésorerie		2 414 321	385 574
Trésorerie au début de l'exercice		-1 737 868	-2 123 442
Trésorerie à la fin de l'exercice		676 453	-1 737 868

SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION
PERIODE DE 01 JANVIER 2013 AU 31 DECEMBRE 2013
(Montants exprimés en dinars)

Désignation	31 Décembre 2013	%	31 Décembre 2012	%
Ventes de marchandises	39 385 787	100%	39 072 592	100%
Cout d'achat de marchandises vendues	-30 493 727	-77%	-31 253 228	-80%
MARGE BRUTE	8 892 059	23%	7 819 364	20%
Autres charges externes	-1 738 634	-4%	-1 682 177	-4%
Autres produits d'exploitation	213 385	1%	225 966	1%
VALEUR AJOUTEE BRUTE	7 366 811	19%	6 363 153	16%
Charges de personnel	-2 175 742	-6%	-2 517 154	-6%
Impôts et taxes	-219 189	-1%	-190 086	0%
Subventions d'exploitation	21 612	0%	2 627	0%
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	4 993 491	13%	3 658 540	9%
Autres produits et gains	90 795	0%	76 871	0%
Produits financiers	51 974	0%	49 697	0%
Autres charges et pertes	-42 613	0%	-17 609	0%
Charges financières	-3 047 879	-8%	-2 350 756	-6%
Dotations aux amortissements & provisions	-1 753 680	-4%	-3 148 004	-8%
Reprises sur provisions & amortissements	525 381	1%	1 518 275	4%
RESULTAT ORDINAIRE AVANT IMPOT	817 469	2%	-212 986	-1%
Impôt sur les sociétés	-381 280	-1%	-297 081	-1%
RESULTAT ORDINAIRE APRES IMPOT	436 189	1%	-510 067	-1%
Effets des modifications comptables	-	-	-	-
RESULTAT NET APRES MODIF. COMPTABLES	436 189	1%	-510 067	-1%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

PRESENTATION DE LA SOCIETE

La Société Tunisienne d'Equipement « STEQ » est une société anonyme, créée en 1978, dont le capital social est de 7 000 000 dinars, réparti en 1 400 000 actions de 5 dinars chacune.

Son siège social est domicilié au n° 8, Rue 8601, Zone Industrielle Charguia I, Tunis Ville.

La société a pour principale activité l'achat et la vente en gros de pièces de rechanges autos et poids lourds.

REFERENTIEL COMPTABLE

1. DECLARATION DE CONFORMITE

Les états financiers de la « STEQ » sont établis et arrêtés conformément aux dispositions et aux conventions comptables énoncées par le système comptable des entreprises (Arrêté du Ministre des Finances du 31 décembre 1996).

Les états financiers qui en découlent, sont établis par la société selon le modèle de référence.

Les règles, méthodes et principes adoptés pour l'enregistrement des opérations au courant ou à la fin de l'exercice, ne comportent aucune dérogation significative par rapport à ceux prévus par les normes comptables en vigueur.

2. CONVENTIONS ET NORMES COMPTABLES APPLIQUEES

Les conventions comptables fondamentales concernant les éléments des états financiers et les procédés de prise en compte de l'information financière, sont présentées conformément au cadre conceptuel comptable.

Les méthodes comptables retenues par la société, sont en conformité avec les normes comptables mises en vigueur en 1997 par l'arrêté du Ministère des Finances du 30 décembre 1996.

Les conventions comptables de base et les méthodes les plus significatives appliquées pour la préparation des comptes, se résument comme suit :

2.1 LES IMMOBILISATIONS CORPORELLES & INCORPORELLES

Les immobilisations sont enregistrées à leur prix d'achat en hors taxes déductibles, augmenté des frais directs d'acquisition.

Ces immobilisations sont amorties linéairement. La règle du prorata temporis est appliquée pour les acquisitions faites au cours de l'exercice.

Les taux d'amortissement utilisés sont les suivants :

Désignation	Taux	Méthodes
Logiciels	33,33 %	Linéaire
Constructions	5 %	Linéaire
Matériel & Outillage	15 %	Linéaire
A.A.I	10 %	Linéaire
Matériel de Transport	20 %	Linéaire
Equipement de Bureau	20 %	Linéaire
Matériel Informatique	33,33 %	Linéaire

Les dépenses postérieures, relatives aux immobilisations corporelles, sont ajoutées aux valeurs comptables de celles-ci lors de sa contribution à l'amélioration des rendements futurs attendus.

2.2 IMMOBILISATIONS ACQUISES EN LEASING

Les immobilisations exploitées dans le cadre de contrats de Leasing, contrats conclus à partir du 1^{er} janvier 2008, sont enregistrées parmi les immobilisations corporelles de la société à leurs prix d'acquisition auprès des établissements de Leasing (en hors TVA déductible).

Ces immobilisations sont amorties sur la base de la durée du contrat sans que cette durée ne soit inférieure à une durée minimale fixée par le décret n° 2008-492.

2.3 IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les titres de participation sont comptabilisés à leur coût d'acquisition.

A la fin de la période, les titres cotés en bourse sont évalués à la valeur de marché, les plus-values latentes ne sont pas constatées alors que les moins-values dégagées, sont provisionnées.

Les titres non-côtés sont évalués, à la date de clôture, à leur juste valeur correspondante soit au prix retenu dans les transactions récentes, soit à leur valeur mathématique. Dans les deux cas, les dépréciations constatées font l'objet de provisions alors que les plus-values potentielles ne sont pas prises en compte.

2.4 LES VALEURS D'EXPLOITATION

Les stocks de la « STEQ » sont évalués conformément à la norme NC n° 4.

Les articles achetés par la société, sont évalués au coût d'acquisition, à l'exception des articles non movimentés qui font l'objet d'une provision selon la politique approuvée par le conseil d'administration réuni en date du 23 août 2006.

Ce coût d'acquisition comprend le prix d'achat, les droits de douane à l'importation et les taxes non récupérables par l'entreprise, ainsi que les frais de transport, d'assurances liés au transport de réception et autres coûts directement liés à l'acquisition des éléments achetés.

Compte tenu de l'interchangeabilité de ces éléments, la formule pratiquée pour la valorisation des stocks de la « STEQ » est la méthode du coût moyen pondéré.

Conformément à la norme NC n° 4, la « STEQ » a procédé, au 31 décembre 2013, à l'évaluation de la recevabilité de la valeur de ses stocks. Des provisions sont constituées pour traduire la dépréciation de la valeur des stocks gelés, des stocks à marge négative et des stocks à rotation lente. Par contre, les stocks à rotation moyenne ou élevée ne sont pas provisionnés. Les critères de provisions appliqués, sont approuvés par le conseil d'administration réuni en date du 23 août 2006.

2.5 LES CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

Les créances sont évaluées sur la base de leur valeur d'entrée en toutes taxes comprises. Les créances compromises, ont fait l'objet d'une provision estimée compte tenu des possibilités de recouvrement établies à la date de clôture.

Les provisions sont déterminées, conformément aux critères approuvés par le conseil d'administration réuni en date du 23 août 2006, en fonction de la classification des impayés et des taux de provisions arrêtés comme suit :

AGE IMPAYE	TAUX
COMPRIS ENTRE 90 JOURS ET 180 JOURS	25%
COMPRIS ENTRE 180 JOURS ET 360 JOURS	50%
SUPERIEUR A 360 JOURS	100%

2.6 REGIME FISCAL

La « STEQ » est régie par les textes du droit commun. De ce fait, elle est soumise à l'impôt sur les sociétés au taux de 30%, conformément à l'article premier de la loi 2006-80 du 18 décembre 2006, relative à la réduction des taux de l'impôt et à l'allègement de la pression fiscale sur les entreprises, modifiant l'article 49 du code de l'IRPP et de l'IS.

2.7 UNITE MONETAIRE

Les états financiers de la « STEQ » sont établis en dinar tunisien. Les soldes des opérations libellées en monnaies étrangères, ont été convertis aux taux de change en vigueur à la date de clôture.

2.4 PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

La présentation des états financiers annuels de la société n'a pas connu de changements significatifs par rapport à l'exercice précédent.

NOTES RELATIVES AU BILAN

NOTE ANC - ACTIFS NON COURANTS :

Au 31 décembre 2013, cette rubrique totalise un montant net de 28 595 292 DT contre 28 403 675 DT au 31 décembre 2012.

En DT

Désignation	Note	VCN	
		31.12.2013	31.12.2012
Immobilisations Incorporelles	1	3790	5 171
Immobilisations Corporelles	2	10 371 829	10 646 338
Immobilisations Financières	3	18 219 673	17 752 166
Total des actifs non courants		28 595 292	28 403 675

NOTE 1 – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles totalisent, au 31 décembre 2013, une valeur brute de 55 588 DT, soit une augmentation de 1500 DT relative à l'acquisition de la licence du logiciel de suivi du parc automobile GPRS.

La provision constatée au niveau de ce poste 10 000 DT est rattachée à la situation du fonds de commerce associé à l'ancien local de la société (Rue Houcine Bouzaïene –Tunis).

Le détail des variations enregistrées au niveau des immobilisations incorporelles, figure au niveau du tableau suivant :

En DT

Libellé	Valeur Brut				Valeur au 31.12.13	Amortiss. Antérieur	Amortissements			VCN
	Début	Acqui.	Cession	Reclass.			Dotation	Cession	Amortiss. cumulées	
Logiciel	44 088	1 500	-	-	45 588	38 917	2 881	-	41 798	3 790
Fonds de commerce	10 000	-	-	-	10 000	10 000	-	-	10 000	0
Total	54 088	1 500	-	-	55 588	48 917	2 881	-	51 598	3 790

NOTE 2 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles totalisent, au 31 décembre 2013, une valeur brute de 14 299 449 DT contre 14 084 833 DT au 31 décembre 2012, soit une augmentation nette de 214 616 DT (580 532 DT d'acquisitions contre 365 916 DT de cessions).

Les principaux comptes d'immobilisations concernés par ces variations sont les suivants :

- **Terrain :** Augmentation de la valeur du terrain sis à la Charguia suite au paiement du complément du droit d'enregistrement ;
- **Bâtiments :** Acquisition d'un appartement sise à « ELMOUROUJ 5 » contre apurement de solde d'un client pour une valeur de 61 605 DT;

- **A.A.I** : Agencement administratif pour un montant de 120 064 DT ;
- **Matériel de transport** : Acquisition de six véhicules et un camion pour un montant de 309 745 DT contre la cession de sept véhicules pour un montant brut de 365 916 DT;
- **Équipement de bureaux** : Augmentation de 20 282 DT suite à l'acquisition de chaises de bureau pour un montant de 12 788 DT, un réfrigérateur et 2 deux GSM à usage commercial pour un montant de 2 118 DT, un coffre-fort pour un montant de 1 317 DT, et autres équipements pour un montant de 4 059 DT.

Le détail des variations enregistrées au niveau des immobilisations corporelles, figure au niveau du tableau suivant :

Libellé	Valeur Brute				Amortissements				VCN	
	Valeur au 31/12/12	Acquisit.	Cession	Recl.	Valeur au 31.12.13	Amortiss. Antérieur	Dotation	Cession		Amortiss. Cumulés
Terrain	2 497 922	46 804	0	0	2 544 726	0	0	0	0	2 544 726
Bâtiments	6 067 817	61 605	0	0	6 129 422	960 793	302 562	0	1 263 355	4 866 067
Agen. Amen. Insta	1 951 362	120 064	0	0	2 071 426	1 183 671	110 312	0	1 293 983	777 443
Matériel industriel	23 149	253	0	0	23 402	11 323	2 657	0	13 980	9 422
Matériel de transport ①	1 125 080	313 572	365 916	0	1 072 736	760 481	157 929	203 063	715 347	357 389
Équipement de Bureau	222 656	20 282	0	0	242 938	165 829	22 412	0	188 241	54 697
Matériel Informatique	466 827	15 162	0	0	481 989	356 398	96 316	0	452 714	29 275
Immobilisation en Cours ②	1 730 020	2 790	0	0	1 732 810	0	0	0	0	1 732 810
Total	14 084 833	580 532	365 916	0	14 299 449	3 438 495	692 188	203 063	3 927 620	10 371 829

① Les mouvements de l'exercice sur la rubrique matériel de transport, se détaillent comme suit :

- Les acquisitions de l'exercice se détaillent comme suit :

Libelle	Montant
PARTNER	20 000
FIAT GRANDI PUNTO	20 000
3 BERLINGO	60 000
CAMION	60 000
MERCEDES CLA BENZ	149 745
Autres	3 827
Total	313 572

- Le résultat de la cession de l'exercice, se détaille comme suit :

Désignation	Valeur Brute	Cumul Amortissement	VCN	Prix de Cession	(+/-) value
ISUZU	8 500	-8 500	-	7 000	7 000
LAND ROVER	180 275	-81 575	98 700	75 000	-23 700
CLIO	16 854	-16 854	-	11 500	11 500
IVECO	36 532	-36 532	-	12 000	12 000
CLIO	1 308	-1 308	-	6 000	6 000
MERCEDES SPRINTER	26 500	-25 613	887	8 200	7 313
PEUGEOT RCZ	95 947	-32 681	63 266	65 114	1 849
TOTAL	365 916	-203 063	162 853	184 814	21 961

② Les immobilisations en cours correspondent principalement aux travaux de construction du deuxième étage (département administratif) du nouveau siège social sis au 8, rue 8601 Z.I Charguia I. La société a suspendu momentanément ces travaux et a réservé les fonds initialement alloués à cette construction pour l'extension de ses activités d'exploitation.

NOTE 3 – IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Cette rubrique totalise au 31 décembre 2013, un montant brut de 19 031 194 DT contre 18 562 937 DT au 31 décembre 2012, soit une augmentation de 468 257 DT, se ventile comme suit :

		En DT	
DESIGNATION	NOTE	31/12/2013	31/12/2012
TITRES DE PARTICIPATIONS	03-1	18 932 887	18 465 729
PRETS AU PERSONNEL		52 767	47 314
CAUTIONS DOUANIERES ACCORDEES		45 540	49 894
TOTAL BRUT		19 031 194	18 562 937
PROVISIONS / TITRES DE PARTICIPATIONS	03-1	-778 834	-778 834
PROVISIONS /PRETS AU PERSONNEL		-1 100	-1 100
PROVISIONS / CAUTIONS ACCORDEES		-31 587	-30 837
TOTAL PROVISIONS		-811 521	-810 771
TOTAL NET		18 219 673	17 752 166

3.1 Titres de participations :

Les mouvements enregistrés, au niveau des titres de participation, se résument comme suit :

- La participation à l'augmentation du capital « MERIDIANA» de 40 000 actions pour un montant de 400 000 DT
- La participation à l'augmentation du capital « PALMA» de 6 000 actions pour un montant de 60 000 DT
- L'acquisition de 375 actions « PIMA» pour un montant de 7 158 DT.

Les détails de la composition du portefeuille titre de participation ainsi que les variations enregistrées et les provisions constatées, par nature de participation, se présentent au niveau du tableau suivant :

En DT

TITRES DE PARTICIPATIONS	SOLDE INITIAL		ACQUISITION		CESSIONS		SOLDE FINAL		PROV	VCN	
	NBRE	CMP	MONTANT	NBRE	CMP	MONTANT	NBRE	CMP			MONTANT
PIMA	438 586	10.68	4 684 654	375	19.09	7 158	438 961	10.69	4 691 812	4 691 812	
BTS	700	10.00	7 000				700	10.00	7 000	7 000	
DAR EDDOHEN	500	100.00	50 000				500	100.00	50 000	50 000	
GRANADA HOTEL	44 287	10.00	442 889				44 287	10.00	442 889	442 889	
KOKET	22 547	106.98	2 412 004				22 547	106.98	2 412 004	2 412 004	
EXPRESS INTERNATIONAL	6 000	10.00	60 000				6 000	10.00	60 000	60 000	
MAISON TMIMI	17 166	102.63	1 761 789				17 166	102.63	1 761 789	1 761 789	
JARGER	14 000	10.00	140 000				14 000	10.00	140 000	45 731	
JNAYNA	2 625	100.00	262 500				2 625	100.00	262 500	262 500	
SHAMSY	27 773	4.60	127 780				27 773	4.60	127 780	127 780	
PALMA	43 843	11.68	512 273	6 000	10.00	60 000	49 843	11.48	572 273	455 323	
STE PATRIMOINE	17 233	100.00	1 723 300				17 233	100.00	1 723 300	1 723 300	
MERIDIANA	120 126	21.14	2 539 290	40 000	10.00	400 000	160 126	18.36	2 939 290	2 939 290	
BAYA DISTRIBUTION	10 000	10.00	100 000				10 000	10.00	100 000	100 000	
JNAYNAT EL MANAR	50 060	53.26	2 666 000				50 060	53.26	2 666 000	2 666 000	
CLIM	625	10.00	6 250				625	10.00	6 250	6 250	
STE EXPERT AUTO	79 000	10.00	790 000				79 000	10.00	790 000	790 000	
STE STHS	1 800	100.00	180 000				1 800	100.00	180 000	180 000	
TOTAL			18 465 729			467 158			18 932 887	778 834	18 154 053

NOTE AC - ACTIFS COURANTS :

Les actifs courants s'élèvent, au 31 décembre 2013, à 18 348 580 DT contre 13 939 460 DT au 31 décembre 2012. Le tableau suivant présente le détail comparé de cette rubrique :

En DT

<i>Désignation</i>	NOTE	SOLDE 31.12.2013	SOLDE 31.12.2012
STOCKS	4	4 762 680	4 554 236
CLIENTS & COMPTES RATTACHES	5	5 831 630	4 865 213
AUTRES ACTIFS COURANTS	6	3 741 061	2 593 600
PLACEMENTS & AUTRES ACTIFS FINANCIERS	7	1 249 041	957 457
LIQUIDITES & EQUIVALENTS LIQUIDITES	8	2 764 168	968 954
TOTAL		18 348 580	13 939 460

NOTE 4 – STOCKS DE MARCHANDISES

Cette rubrique totalise un solde, net de provisions, de 4 762 680 DT, au 31 décembre 2013, contre 4 554 236 DT, au 31 décembre 2012, soit une augmentation de 208 444 DT.

En DT

DESIGNATION	SOLDE 31.12.2013	SOLDE 31.12.2012	VARIATION
STOCK	5 650 849	5 477 128	173 721
PROVISIONS / STOCKS	-888 169	-922 892	34 723
TOTAL	4 762 680	4 554 236	208 444

Les stocks sous douane non constatés, sont évalués à 1 473 193 DT au 31 décembre 2013 contre 241 048 DT au 31 décembre 2012.

NOTE 5 – CLIENTS & COMPTES RATTACHES

Au 31 décembre 2013, la rubrique « clients et comptes rattachés », nette des provisions totalise un montant net de provisions de 5 831 630 DT contre 4 865 213 DT au 31 décembre 2012, soit une augmentation de 966 417 DT. Le détail comparé de cette rubrique se présente comme suit :

En DT

DESIGNATION	SOLDE 31.12.2013	SOLDE 31.12.2012
CLIENTS ORDINAIRES (*)	6 087 931	5 072 113
CLIENTS, EFFETS A RECEVOIR	167 357	188 342
CLIENTS DOUTEUX	982 860	987 939
TOTAL BRUT	7 238 148	6 248 394
PROVISIONS/DEPRECIATION COMPTES CLIENTS	-1 406 518	-1 383 181
TOTAL NET	5 831 630	4 865 213

(*) : Y compris les valeurs à encaisser (1 974 189 DT au 31/12/2013 contre 2 048 458 DT au 31/12/2012).

Sont regroupés dans le compte « Clients Douteux » les impayés dont le règlement intégral, à court terme, serait possible (**Impayés courants**) et les impayés dont le recouvrement serait entaché d'incertitude entraînant, pour des cas, le recours aux voies judiciaires (**Impayés litigieux**). Les provisions constatées correspondent à l'application d'un coefficient

déterminé en fonction de l'ancienneté de l'ensemble des créances (chèques impayés, effets impayés et factures non réglées).

NOTE 6 – AUTRES ACTIFS COURANTS

Les autres actifs courants totalisent un montant net de 3 741 061 DT au 31 décembre 2013, contre 2 593 600 DT, au 31 décembre 2012. Les soldes comparés des comptes figurants dans cette rubrique, se présentent comme suit :

DESIGNATION	En DT	
	SOLDE 31.12.2013	SOLDE 31.12.2012
FOURNISSEURS, AVANCES & ACOMPTES	973 844	764 480
PRETS AU PERSONNEL	85 914	106 900
ETAT, IMPOTS & TAXES	1 567 109	1 386 420
DEBITEURS DIVERS	1 274 998	564 963
COMPTE D'ATTENTE	16 555	17 259
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	376 160	178 608
PROVISIONS SUR DEPRECIATION ACTIF	-553 519	-425 030
TOTAL	3 741 061	2 593 600

(*) Le solde de la rubrique « Débiteurs Divers » correspond essentiellement aux intérêts sur placement pour un montant de 145 113 DT, aux ristournes fournisseurs étrangers pour un montant de 411 384 DT et aux soldes des comptes intergroupe pour un montant de 646 818 DT.

NOTE 7 – PLACEMENTS & AUTRES ACTIFS FINANCIERS :

Le solde de la rubrique « Placements & autres actifs financiers » se détaille comme suit :

DESIGNATION	En DT	
	SOLDE 31.12.2013	SOLDE 31.12.2012
ALHIFADH SICAV	1 934	1 972
PLACEMENT JNAYNET EL MANAR	59 340	59 340
PLACEMENT JNAYNA	441 200	441 200
PLACEMENT SHAMSY ①	1 819 646	1 819 646
TUNISIE PLACEMENT	6 225	6 225
PROVISION SUR PLACEMENT ②	-1 786 304	-1 370 926
TOTAL	1 249 041	957 457

① La société « STEQ » a conclu avec la société « SHAMSY » un avenant portant sur l'annulation de la constatation des intérêts sur ces placements à partir de 1er janvier 2013.

② Au 31/12/2013, le détail des provisions se détaille comme suit :

DESIGNATION	En DT	
	MONTANT	
PLACEMENT JNAYNET EL MANAR	59 340	
PLACEMENT JNAYNA	441 200	
PLACEMENT SHAMSY	1 279 539	
TUNISIE PLACEMENT	6 225	
TOTAL	1 786 304	

NOTE 8 – LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES

La valeur des liquidités et équivalents de liquidités passe de 968 954 DT au 31 décembre 2012, à 2 764 168 DT au 31 décembre 2013, soit une augmentation de 1 795 214 DT entre les deux périodes. Les liquidités et équivalents de liquidités, se détaillent comme suit :

En DT

DESIGNATION	SOLDE 31.12.2013	SOLDE 31.12.2012
EFFETS REMIS A L'ENCAISEMENT	2 337	2 337
EFFETS REMIS A L'ESCOMPTE	1 138	1 138
BANQUES	2 761 311	945 887
CAISSE	3 975	24 185
PROVISION / EFFETS NON ENCAISSES	-4 593	-4 593
TOTAL	2 764 168	968 954

NOTE CP – CAPITAUX PROPRES AVANT AFFECTATION :

Les capitaux propres avant affectation totalisent, au 31 décembre 2013, un montant de 14 681 342 DT contre 14 240 668 DT, au 31 décembre 2012, soit une augmentation de 440 674 DT.

En DT

DESIGNATION	NOTE	SOLDE 31.12.2013	SOLDE 31.12.2012
CAPITAUX PROPRES AVANT RESULTAT	9	14 245 153	14 750 735
RESULTAT DE L'EXERCICE		436 189	-510 067
<u>TOTAL</u>		<u>14 681 342</u>	<u>14 240 668</u>

NOTE 9 – CAPITAUX PROPRES AVANT RESULTAT DE L'EXERCICE

L'évolution des capitaux propres, avant résultat, se présente comme suit :

En DT

DESIGNATION	NOTE	SOLDE 31.12.2013	SOLDE 31.12.2012
CAPITAL SOCIAL		7 000 000	7 000 000
RESERVES LEGALES		1 000 000	1 000 000
AUTRES RESERVES		3 333 503	3 273 503
RESERVES POUR FONDS SOCIAL	09-1	168 585	164 100
AVOIRS DES ACTIONNAIRES		- 150 183	- 150 183
RESULTAT REPORTE		2 893 248	3 463 315
Total		14 245 153	14 750 735

Le tableau des variations des capitaux propres se présente comme suit :

En DT

DESIGNATION	CAPITAL SOCIAL	RESERVE LEGALE	RESERVE POUR REINV. EXONERE	AUTRES RESERVES	RESERVE POUR FONDS SOCIAL	ACTIONS PROPRES	RESULTAT REPORTEES	RESULTAT DE L'EXERCICE	TOTAL
SOLDE AU 31/12/2012	7 000 000	1 000 000	1 880 000	1 393 503	164 100	-150 183	3 463 315	-510 067	14 240 668
AFFECT. RESULTAT DE L'EXERCICE 2012 SUIVANT DECISION DE L'AGO DU 21/06/2013			60 000				-570 067	510 067	
VARIATION 2013					4 485			436 189	440 674
SOLDE AU 31/12/2013	7 000 000	1 000 000	1 940 000	1 393 503	168 585	-150 183	2 893 248	436 189	14 681 342

En application de l'article 19 de la loi n°2013-54 du 30 décembre 2013 portant loi de finance pour la gestion de l'exercice 2014, les fonds propres distribuables en franchise de retenue, s'élèvent au 31 décembre 2013 à 6 662 940 dinars et se détaillent comme suit :

Autres réserves	3 333 503 DT
Résultat reporté	2 893 248 DT
Résultat de l'exercice	436 189 DT

9.1 Réserve pour fond social :

Le bilan du fond social se détaille comme suit :

En DT

DESIGNATION	SOLDE AU 31.12.2012	RESSOURCES		EMPLOIS			RECLASS.	SOLDE AU 31.12.2013
		PRODUITS DU COMPTE FONDS SOCIAL	REMBOUR.	PRETS ACCORDES	DEPENSES A FONDS PERDUS			
TRESORERIE	20 901	-	156 823	-161 439	-40	-	-	16 245
ECHEANCES A PLUS D'UN AN	47 313	4 525	-170 656	151 099	-	20 485	20 485	52 766
PRET AU PERSONNEL	47 313	4 525	-170 656	151 099	-	20 485	20 485	52 766
ECHEANCES A MOINS D'UN AN	95 886	-	13 373	10 800	-	-20 485	-20 485	99 574
PRET AU PERSONNEL	106 400	-	-	-	-	-20 485	-20 485	85 915
REMBOURS. PRET PERSONNEL EN COURS	286	-	13 373	-	-	-	-	13 659
PRETS ACCORDES NON ENCORE SERVIS	-10 800	-	-	10 800	-	-	-	-
DEPENSES A FONDS PERDUS	-	-	-	-	40	-	-	-
COMMISSIONS BANCAIRES	-	-	-	-	40	-	-	40
Solde réserve pour fonds social	164 100	4 525	-460	460	-40	0	0	168 585

NOTE P – PASSIFS :

Les passifs totalisent, au 31 décembre 2013, un montant de 32 262 530 DT contre 28 102 467 DT au 31 décembre 2012, soit une augmentation de 4 160 063 DT entre les deux périodes.

En DT

DESIGNATION	SOLDE 31.12.2013	SOLDE 31.12.2012
PASSIFS NON COURANTS	5 220 869	7 115 396
PASSIFS COURANTS	27 041 661	20 987 071
TOTAL	32 262 530	28 102 467

NOTE PNC – PASSIFS NON COURANTS :

NOTE 10 – EMPRUNTS

Les emprunts, à moyen et long terme, présentent, au 31 décembre 2013, un solde de 5 215 429 DT contre un solde de 7 109 956 DT, au 31 décembre 2012, soit une diminution de 1 894 527 DT.

Au 31 décembre 2013, le détail des emprunts encours se présente comme suit :

En DT

DESIGNATION	ECHEANCE + 1 AN	ECHEANCE - 1 AN
AMEN BANK (633.333 D)	-	92 039
AMEN BANK (566.666 D)	75 030	105 938
AMEN BANK(400.000 D)	17 030	98 361
AMEN BANK(2.000.000D)	951 999	285 938
AMEN BANK (300.000 D)	210 714	42 857
AMEN BANK (360.000 D)	360 000	-
AMEN BANK (400.000 D)	355 436	44 564
BIAT (1.800.000 D)	-	171 428
BIAT (2.664.000D)	1 127 782	508 256
BIAT (1.500.000D)	833 437	249 530
BIAT (2.000.000D)	300 000	400 000
BIAT (1.000.000D)	-	53 571
BIAT (1.000.000D)	432 348	167 570
BT (1.250.000D)	416 668	416 667
HANNIBAL (CONTRAT N°227050)	108 879	33 075
CIL (CONTRAT N°152733)	-	3 484
CIL (CONTRAT N°152960)	-	3 789
CIL (CONTRAT N°153135)	-	5 027
CIL (CONTRAT N°153689)	12 452	17 409
CIL (CONTRAT N°153688)	13 654	15 161
CIL (CONTRAT N°153045)	-	12 327
TOTAL	5 215 429	2 726 991

NOTE PC – PASSIFS COURANTS :

Le solde des passifs courants, au 31 décembre 2013, s'élève à 27 041 661 DT contre 20 987 071 DT, au 31 décembre 2012, soit une augmentation de 6 054 590 DT entre les deux périodes. Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

En DT

DESIGNATION	NOTE	SOLDE 31.12.2013	SOLDE 31.12.2012
FOURNISSEURS & COMPTES RATTACHES	11	9 236 281	5 856 147
AUTRES PASSIFS COURANTS	12	2 446 761	1 243 319
AUTRES PASSIFS FINANCIERS	13	13 269 786	11 179 664
CONCOURS BANCAIRES	14	2 088 833	2 707 941
TOTAL		27 041 661	20 987 071

NOTE 11 – FOURNISSEURS & COMPTES RATTACHES

Au 31 décembre 2013, les fournisseurs et comptes rattachés totalisent un montant de 9 236 281 DT contre 5 856 147 DT, au 31 décembre 2012. Les soldes comparés des comptes figurants dans cette rubrique, se présentent comme suit :

En DT

DESIGNATION	SOLDE 31.12.2013	SOLDE 31.12.2012
FOURNISSEURS D'EXPLOITATION	8 011 781	4 806 412
FOURNISSEURS D'EXPLOIT° EFFETS A P.	561 646	367 539
FOURNISSEURS D'IMMOBILISATION	653 068	656 714
F. D'IMMOB. EFFETS A PAYER	8 545	23 949
FOURNISSEURS, FACTURES NON PARVENUES	1 241	1 533
<u>TOTAL</u>	<u>9 236 281</u>	<u>5 856 147</u>

NOTE 12 - AUTRES PASSIFS COURANTS

Les autres passifs courants totalisent un montant de 2 446 761 DT au 31 décembre 2013, contre 1 243 319 DT, au 31 décembre 2012. Les soldes comparés des comptes figurants dans cette rubrique, se présentent comme suit :

En DT

DESIGNATION	NOTE	SOLDE 31.12.2013	SOLDE 31.12.2012
CLIENTS, AVANCES & ACOMPTES/CDE		142 436	133 598
PERSONNEL ET COMPTES RATTACHES	12-1	232 172	277 670
ETAT, IMPOTS & TAXES	12-2	171 508	145 335
ASSOCIES, COMPTES COURANTS		21 657	21 657
CREDITEURS DIVERS	12-3	1 606 525	507 149
COMPTE D'ATTENTE		1 300	1 300
PROVISIONS/DIFFERENCE DE CHANGE		226 238	132 494
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE		44 925	24 116
TOTAL		2 446 761	1 243 319

12-1 Personnel et comptes rattachés :

Cette rubrique s'élève à 232 172 DT au 31 décembre 2013 et regroupe les postes suivants :

En DT	
DESIGNATION	MONTANT
REMUNERATION DUES	226
OPPOSITION SUR SALAIRE	1 829
PROVISIONS POUR CONGES A PAYER	146 139
PRIME	83 978
TOTAL	232 172

12.2 Etats, Impôts et Taxes :

Ce poste totalisant 171 508 DT, se détaille comme suit :

En DT	
DESIGNATION	MONTANT
ETATS, RECEVEURS DES FINANCES	162 266
ETATS, RECEVEURS DES REGIS MUNICIPALES	8 820
ETATS, RECEVEURS DE DOUANE	422
TOTAL	171 508

12.3 Crédoiteurs divers :

Ce poste totalisant 1 606 525 DT, se détaille comme suit :

En DT	
DESIGNATION	MONTANT
AVANCE SUITE AU PROTOCOLE DE CESSION ACTION PALMA	1 000 000
CHARGE A PAYER	291 556
ORGANISMES SOCIAUX CNSS	165 998
AUTRES CREDITEURS	148 971
Total	1 606 525

NOTE 13 - AUTRES PASSIFS FINANCIERS

Les autres passifs financiers totalisent un montant de 13 269 786 DT au 31 décembre 2013, contre 11 179 664 DT, au 31 décembre 2012. Les soldes comparés des comptes figurants dans cette rubrique, se présentent comme suit :

En DT			
DESIGNATION	NOTE	SOLDE 31.12.2013	SOLDE 31.12.2012
EMPRUNTS A MOINS D'UN AN	10	2 726 991	3 592 345
BILLETs DE TRESORERIE	13-1	3 358 887	1 964 620
AUTRES CONCOURS BANCAIRES	13-2	7 149 783	5 577 947
INTERETS COURUS / EMPRUNTS		34 125	44 752
TOTAL		13 269 786	11 179 664

13-1 Billets de trésorerie :

En DT

DESIGNATION	31/12/2013	31/12/2012
BILLET DE TRESORERIE HIFADH	550 000	1 000 000
BILLET DE TRESORERIE TQB	100 000	250 000
BILLET DE TRESORERIE AB	-	350 000
BILLET DE TRESORERIE SICAV	2 500 000	-
EMPRUNTS MERIDIANA	6 550	164 620
EMPRUNTS CHIC	-	200 000
EMPRUNTS KOKET	200 000	-
EMPRUNT JAMELAREM	2 337	-
TOTAL	3 358 887	1 964 620

13-2 Autres concours bancaires :

En DT

DESIGNATION	31/12/2013	31/12/2012
FINANCEMENT DROIT DE DOUANES BIAT	915 732	651 000
FINANCEMENT DROIT DE DOUANES AB	949 804	891 130
FINANCEMENT DROIT DE DOUANES ATTIJARI	262 320	108 260
FINANCEMENT DROIT DE DOUANES TQB	176 110	119 317
FINANCEMENT DROIT DE DOUANES BTK	261 848	421 647
CREDIT MOUREBHAZITOUNA	2 672 016	1 305 814
FINANCEMENT DEVICES	1 911 953	2 080 779
TOTAL	7 149 783	5 577 947

NOTE 14 - CONCOURS BANCAIRES

Les concours bancaires totalisent un montant de 2 088 833 DT au 31 décembre 2013, contre 2 707 941 DT, au 31 décembre 2012. Les soldes comparés des comptes figurants dans cette rubrique, se présentent comme suit :

En DT

DESIGNATION	SOLDE 31.12.2013	SOLDE 31.12.2012
BANQUE DE L'HABITAT	-	81 519
BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE	449 187	610 288
ATTIJARI BANK	202 209	621 741
TUNISO-QATARIE BANK	105 671	186 318
AMEN BANK	500 186	467 372
SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE	182 044	82 809
BANQUE TUNISO-KOWEITIEENNE	351 553	348 804
BANQUE TUNISO-LIBYENNE	29	29
BANQUE DE TUNISIE	297 954	309 061
TOTAL	2 088 833	2 707 941

NOTES RELATIVES A L'ETAT DE RESULTAT

L'état de résultat comparé et simplifié, se présente comme suit :

	En DT	
DESIGNATION	SOLDE 31.12.2013	SOLDE 31.12.2012
+ REVENUS	39 385 787	39 072 592
- COUT DE VENTES	-30 493 727	-31 253 228
= MARGE BRUTE	8 892 060	7 819 364
- CHARGES D'EXPLOITATION	- 4 909 070	- 5 075 454
+PRODUITS D'EXPLOITATION	234 997	228 593
= RESULTAT D'EXPLOITATION	4 217 987	2 972 503
- CHARGES HORS EXPLOITATION	- 3 543 287	- 3 413 465
+PRODUITS HORS EXPLOITATION	142 769	227 976
= RESULTAT AVANT IMPOT	817 469	-212 986
- IMPOTS SUR LES BENEFICES	-381 280	-297 081
= RESULTAT DE L'EXERCICE	436 189	-510 067

NOTE R1 – REVENUS

Les revenus réalisés concernent des ventes en hors taxes déduction faite des ristournes sur ventes.

	En DT	
DESIGNATION	31/12/2013	31/12/2012
- CHIFFRE D'AFFAIRES	40 409 428	40 236 330
- ristourne	-1 023 641	- 1 163 738
TOTAL	39 385 787	39 072 592

NOTE R2 – COUT DES VENTES

Le cout des ventes, enregistré au cours de l'exercice 2013, totalisent un montant de 30 493 727 DT contre un montant de 31 253 228 DT au 31 décembre 2012.

	En DT	
désignation	31/12/2013	31/12/2012
-achats locaux	899 928	715 507
-achats étrangers	30 267 205	30 885 252
-ristourne	-499 686	-374 291
-variation des stocks	-173 720	26 760
total	30 493 727	31 253 228

Le cout des vents a connu une diminution de (759 MD) suite à l'effort supplémentaire pour la diminution des coûts de stockage.

NOTE R3 – AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

Ces produits totalisant un montant de 234 997 DT, proviennent principalement :

- Des revenus générés par la location d'un étage du local situé à rue Ali Dargouth au centre ville de Tunis (pour un montant de 26 163 DT),
- Des revenus générés par la location de l'ancien siège social de la « STEQ » sis au 5, rue 8603 la Charguia I (pour un montant de 54 250 DT),
- Des revenus générés par la location d'une partie du local de la « STEQ » sis au 8, rue 8601 la Charguia I (pour un montant de 132 972 DT)
- La souscription au programme de l'avance sur la taxe de formation professionnelle prévue par les articles de 27 à 29 de la loi n° 2007-69 du 27 décembre 2007, relative à l'initiative économique (pour un montant de 21 612 DT).

NOTE R4 – FRAIS DE DISTRIBUTION

Les frais de distribution, enregistrés au cours de l'exercice 2013, totalisent un montant de 2 459 613 DT contre un montant de 2 265 423 DT au 31 décembre 2012.

	En DT	
DESIGNATION	31/12/2013	31/12/2012
- SALAIRE COMMERCIAL	1 427 567	1 383 384
- DOTATION AUX AMORTISSEMENT	461 412	460 950
-ENTRETIEN ET REPARATION	128 645	112 444
-ASSURANCE	46 205	34 342
-AUTRES CHARGES	395 784	274 303
TOTAL	2 459 613	2 265 423

NOTE R5 – FRAIS D'ADMINISTRATION

Les frais d'administration, enregistrés au cours de l'exercice 2013, totalisent un montant de 2 045 606 DT contre un montant de 2 494 855 DT au 31 décembre 2012.

	En DT	
DESIGNATION	31/12/2013	31/12/2012
-SALAIRE ADMINISTRATIF	856 051	1 243 684
-DOTATION AUX AMORTISSEMENT	2 880	2 400
-ENTRETIEN ET REPARATION	85 764	74 962
-ASSURANCE	30 803	22 895
-ACHATS NON STOCKES	386 916	370 227
-AUTRES CHARGES	683 192	780 687
TOTAL	2 045 606	2 494 855

NOTE R6 – CHARGES FINANCIERES NETTES

Les charges financières nettes, enregistrées au cours de l'exercice 2013, totalisent un montant de 3 500 674 DT contre un montant de 3 395 856 DT au 31 décembre 2012.

	En DT	
DESIGNATION	31/12/2013	31/12/2012
- CHARGE D'INTERET	1 983 920	1 771 722
- DOTATION AUX PROVISIONS	452 795	1 045 099
-PERTE DE CHANGE	1 078 483	627 951
-GAIN DE CHANGE	-14 524	-48 916
TOTAL	3 500 674	3 395 856

L'augmentation des charges financières est due, principalement, à la variation défavorable du taux de change des devises.

NOTE R7 – PRODUITS FINANCIERS

Les produits financiers, enregistrés au cours de l'exercice 2013 d'un montant de 51 974 DT, proviennent essentiellement des placements à court terme au sein des sociétés « JNAYNET EL MANAR » (4 760 DT), « JNAYNA » (35 394 DT), « FLOWER » (4 998 DT) et « MERIDIANA » (3 862 DT).

NOTE R8 – AUTRES GAINS ORDINAIRES

Les autres gains ordinaires proviennent, essentiellement, de la plus value sur cession de matériel de transport (45 661 DT) et des participations au bénéfice des contrats d'assurances (41 157 DT).

NOTE R9 – IMPOT SUR LES BENEFICES

La détermination de l'impôt sur les bénéfices, est détaillée au niveau du tableau de calcul du résultat fiscal.

**DETERMINATION DU RESULTAT FISCAL
AU
31 DECEMBRE 2013**

(Unité : Dinar)

RESULTAT COMPTABLE		436 189.259
A REINTEGRER :		
IMPOT/BENEFICES		381 280.200
PROVISIONS POUR DEPRECIATION STOCKS		342 829.802
PROVISIONS POUR DEPRECIATION CLIENTS		169 786.908
PROVISIONS POUR PERTES DE CHANGE		265 914.517
GAIN DE CHANGE ANTERIEUR NON IMPOSABLE		35 620.757
PROVISIONS POUR DEBITEURS DIVERS		545 994.528
CHARGE A REINTEGRER RELATIVES AUX VEHICULES		6 403.213
PERTE SUR DIFFERENCE DE REGLEMENT		26 170.668
CADEAUX ET FRAIS DE RECETION EXCEDENTAIRE		4 920.838
PENALITES & AMENDES		11 442.082
DONS & SUBVENTIONS		66 519.603
AUTRES REINTEGRATIONS		45 700.000
TIMBRES DE VOYAGE		480.000
RESULTAT FISCAL APRES REINTEGRATIONS		2 339 252.375
A DEDUIRE		
DIVIDENDES		1 400.742
REPRISES / PROVISIONS PERTES DE CHANGE		168 114.000
REPRISES / PROVISIONS POUR DEPRECIATION CLIENTS		102 541.895
REPRISES / PROVISIONS STOCKS (NON DEDUCTIBLE)		151 242.199
GAIN DE CHANGE ANTERIEUR NON IMPOSABLE		39 637.755
REPRISE / PROVISIONS AUTRES COMPTES		1 377.412
1er RESULTAT FISCAL APRES REINTEGRATIONS & DEDUCTIONS		1 876 339.114
Limite légale de déduction des provisions) :	938 169.557	938 169.557
A DEDUIRE (LIMITE LEGALE DES PROVISIONS)		
PROVISIONS POUR DEPRECIATION STOCKS	204 003.524	
PROVISIONS POUR TITRES COTES		
PROVISIONS POUR DEPRECIATION CLIENTS		
2nd RESULTAT FISCAL APRES REINTEGRATIONS & DEDUCTIONS		1 672 335.590
REINTEGRATION PROVISIONS CLIENTS ANTERIEURES (3 ANS)		
DEDUCTION PROVISIONS CLIENTS ANTERIEURES (3 ANS)		
REINVESTISSEMENTS EXONERES		400 000.000
3nd RESULTAT FISCAL APRES REINVESTISSEMENTS EXONORES		1 270 934.848
BENEFICE IMPOSABLE (ARRONDI)		1 270 934.000
IMPOT SUR LES BENEFICES	(30%)	381 280.200
	RETENUE A LA SOURCE A IMPUTER	-563 215.930
	ACOMPTE PROVISIONNEL PAYE	
	EXCEDENT IS	-1 384 923.350
	IS DU (EXCEDENT)	-1 566 859.080

NOTES RELATIVES A L'ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

Au 31 décembre 2013 la trésorerie nette dégagée par la société « STEQ » a atteint +676 453 DT contre -1737 868 DT au 31 décembre 2012 ; soit une variation de 2 414 321 DT ainsi ventilée :

DESIGNATION	NOTE	31/12/2013
FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DE L'EXPLOITATION	F.EX	13 059 737
FLUX DE TRESORERIE AFFECTES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT	F.IN	-466 682
FLUX DE TRESORERIE AFFECTES DES ACTIVITES DE FINANCEMENT	F.FI	- 10 178 734
<u>TOTAL</u>		<u>2 414 321</u>

F.EX- FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DE L'EXPLOITATION

Ces flux dégagant un solde 13 059 737 DT au 31 décembre 2013, se détaillent comme suit :

DESIGNATION	NOTE	31/12/2013
ENCAISSEMENTS REÇUS DES CLIENTS	F.EX.1	45 131 288
SOMMES VERSEES AUX FOURNISSEURS	F.EX.2	-16 899 054
SOMMES VERSEES AU PERSONNEL & ORGANISMES SOCIAUX	F.EX.3	-2 274 630
PAIEMENTS A L'ETAT	F.EX.4	-10 179 092
INTERETS DE GESTION PAYES	F.EX.5	-2 973 934
AUTRES ENCAISSEMENTS	F.EX.6	262 159
AUTRES DECAISSEMENTS	F.EX.7	-7 000
<u>TOTAL</u>		<u>13 059 737</u>

F.EX.1 – ENCAISSEMENTS RECUS DES CLIENTS

Ce poste totalise 45 131 288 DT, au 31 décembre 2013, et se détaille comme suit :

DESIGNATION	31/12/2013
ENCAISSEMENT CLIENTS (ESPECE)	+3 548 742
ENCAISSEMENT CLIENTS (CHEQUES + EFFETS)	+41 582 546
<u>TOTAL</u>	<u>45 131 288</u>

F.EX.2 – SOMMES VERSEES AUX FOURNISSEURS

Ce poste totalise -16 899 054 DT, au 31 décembre 2013, et se détaille comme suit :

DESIGNATION	31/12/2013
ACHATS NON STOCKES	-49 499
SERVICES EXTERIEURS	-28 565
AUTRES SERVICES EXTERIEURS	-448 370
FOURNISSEURS D'EXPLOITATION	-16 372 620
<u>TOTAL</u>	<u>-16 899 054</u>

F.EX.3 – SOMMES VERSEES AU PERSONNEL & AUX ORGANISMES SOCIAUX

Ce poste totalise -2 274 630 DT, au 31 décembre 2013, et se détaille comme suit :

	En DT
DESIGNATION	31/12/2013
DECAISSEMENT SUITE A L'OCTROIE DE PRETS AU PERSONNEL	-128 681
ASSURANCES GROUPE	-78 695
REMUNERATIONS DUES	-1484 262
CHARGES SOCIALES	-582 992
<u>TOTAL</u>	<u>-2 274 630</u>

F.EX.4 – PAIEMENTS À L'ETAT

Ce poste totalise -10 179 092 DT, au 31 décembre 2013, et se détaille comme suit :

	En DT
DESIGNATION	31/12/2013
RETENUES À LA SOURCE, TFP, FOPROLOS, DROIT DE TIMBRE ET TCL	-1 095 700
DROITS DE DOUANE	-9 044 020
AUTRES IMPÔTS & TAXES	-39 372
<u>TOTAL</u>	<u>-10 179 092</u>

F.EX.5 – INTERETS DE GESTION PAYES

Ce poste totalise -2 973 934 DT, au 31 décembre 2013, et se détaille comme suit :

	En DT
DESIGNATION	31/12/2013
INTERETS SUR EMPRUNTS	-895 974
INTERET SUR BILLET DE TRESORS	-44 886
INTERET SUR COMPTE COURANT DEBITEUR	-41 698
INTERET SUR AUTRES OPERATIONS BANCAIRES	- 1 991 376
<u>TOTAL</u>	<u>-2 973 934</u>

F.EX.6 – AUTRES ENCAISSEMENTS

Ce poste totalise 262 159 DT au 31 décembre 2013, et se détaille comme suit :

	En DT
DESIGNATION	31/12/2013
REMBOURSEMENT NOTE DE DEBIT INTERGROUPE	21 951
ENCAISSEMENTS LOYERS	229 941
AUTRES ENCAISSEMENTS	10 267
<u>TOTAL</u>	<u>262 159</u>

F.EX.7 – AUTRES DECAISSEMENTS

Ce poste regroupe les opérations de décaissement suite aux cautions versées (7000 DT).

FI : FLUX DE TRESORERIE AFFECTES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT

Ces flux dégagant un solde -466 682 DT au 31 décembre 2013, se détaillent comme suit :

DESIGNATION	NOTE	En DT
		31/12/2013
DECAISSEMENTS AFFECTES A L'ACQUISITION DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES	F.I.1	- 412 382
ENCAISSEMENTS PROVENANT DE LA CESSION DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES	F.I.2	+112 700
DECAISSEMENTS AFFECTES A L'ACQUISITION DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	F.I.3	-460 000
ENCAISSEMENTS PROVENANT DE LA CESSION DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	F.I.4	+ 1 000 000
AUTRES DECAISSEMENTS	F.I.5	-707 000
<u>TOTAL</u>		<u>-466 682</u>

F.I.1 – DECAISSEMENTS LIES A L'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES & INCORPORELLES

Les décaissements pour l'acquisition d'immobilisations, au 31 décembre 2013, totalisent un montant de 412 382 DT concernant principalement le paiement de la retenue de garantie ainsi que diverses dépenses liées à l'édification du nouveau centre d'exploitation de la « STEQ ».

F.I.2 – ENCAISSEMENTS PROVENANT DE LA CESSION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES & INCORPORELLES

Les encaissements suite aux cessions d'immobilisations, au 31 décembre 2013, totalisent un montant de 112 700 DT résultant principalement de la vente des véhicules.

F.I.3 – DECAISSEMENTS LIES À L'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Le montant total figurant dans ce poste correspond, principalement, aux décaissements suite à l'acquisition des titres de participation de la société « PALMA » (60 MD), et de la société « MERIDIANA » (400 MD).

F.I.4 – ENCAISSEMENTS PROVENANT DE LA CESSION D'IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les encaissements suite aux cessions d'immobilisations financières, au 31 décembre 2013, totalisent un montant de 1 000 MD résultant d'un protocole de vente des actions « PALMA ».

F.I.5 – AUTRES DECAISSEMENT

Ce poste correspond aux sommes versées aux sociétés « MERIDIANA », « FLOWER » et « MY CAR ».

F.F : FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT

Ces flux dégagant un solde de -10 178733 DT au 31 décembre 2013, se détaillent comme suit :

DESIGNATION	NOTE	En DT
		31/12/2013
ENCAISSEMENTS PROVENANT DES EMPRUNTS	F.F.1	+16 733 584
REMBOURSEMENTS D'EMPRUNTS	F.F.2	-26 912 318
<u>TOTAL</u>		<u>-10 178 734</u>

F.F.1– ENCAISSEMENTS PROVENANT DES EMPRUNTS

Les encaissements se détaillent comme suit :

- Les crédits à court terme contractés dans le cadre des lignes de financement des droits de douane (8 953 584 DT) ;
- Les billets de trésorerie émis (5 450 000 DT) ;
- Crédit à court-terme (2 360 000 DT).

F.F.2– REMBOURSEMENT D'EMPRUNTS

Les emprunts remboursés, au cours de l'exercice 2013, concernent :

- Les crédits à court-terme contractés dans le cadre des lignes de financement des droits de douane sur importations (8 549 122 DT) ;
- Les billets de trésorerie échus et réglés (3 450 000 DT);
- Les remboursements des financements en devise (6 630 246 DT) ;
- Les règlements des échéances 2013des crédits à long & moyen terme (8 282 950 DT).

NOTE D'INFORMATION RELATIVE AUX PARTIES LIEES

Les informations se rapportant aux parties liées, se présentent comme suit :

A- OPERATIONS REALISEES AVEC LA SOCIETE « EXPERT AUTO »

1) Transactions réalisées

Les transactions effectuées avec la société « EXPERT AUTO », ont pour objet l'importation et la vente des produits suivants :

- Carrosserie (tôle, pare-choc...).
- Pare-brise.

Le volume des opérations réalisées avec cette société, en 2013, se détaille comme suit :

DESIGNATION	SOLDE 2012	SOLDE 2013	En DT
CLIENTS, FACTURES A PAYER	4 488		28 777
CLIENTS, EFFET A RECEVOIR	23 146		-
EFFETS ESCOMPTES NON ECHUS	401 756		220 176
<u>TOTAL</u>			<u>248 953</u>

2) Contrat de location

Par contrat sous seing privé, la Société Tunisienne d'Equipement « STEQ » a mis à la disposition de la société « EXPERT AUTO », un espace de stockage faisant partie d'un local sis à la CHARGUIA I et 4 bureaux se trouvant à l'étage du même local, moyennant un loyer annuel de 60 000 DT. Ce loyer est augmenté de 5% à compter de la troisième année de location. Cette location prend effet à partir du 1er janvier 2011 pour une durée de deux années renouvelables par tacite reconduction.

Les loyers constatés durant l'année 2013, s'élèvent à 63000 DT.

3) Caution solidaire au profit de la « BIAT »

La « STEQ » a consenti une caution solidaire au profit de la « BIAT » pour le compte de la société « EXPERT AUTO » en garantie du remboursement d'un crédit moyen-terme pour un montant principal de 200 000 DT.

La « STEQ » a consenti une caution Solidaire pour la couverture des engagements de la société « EXPERT AUTO » dans le cadre des lignes des crédits de gestion contractés par cette dernière pour un montant de 2 075 000 DT.

B- OPERATION REALISEE AVEC LA SOCIETE « KOKET»

1) Promesses de vente

La société de promotion immobilière « KOKET» a conclu avec la société « STEQ » deux promesses de vente portant sur des terrains, sis à JEBEL EL OUEST à Zaghouan, détaillées comme suit :

- La totalité des parts indivises de la parcelle n° 10 d'une superficie de 5 033 m² pour un montant de 503 300 DT H. TVA, payable sur 84 mois à raison de 5 992 DT par mois ;
- La totalité des parts indivises de la parcelle n° 11 d'une superficie de 5 115 m² pour un montant de 511 500 DT H. TVA, payable sur 84 mois à raison de 6 089 DT par mois.

Au 31/12/2013, l'avance versée par la société « STEQ » au titre de cette acquisition s'élève à 396 438 DT.

2) Crédits contractés

La société « STEQ » a contracté un crédit auprès de la société « KOKET », qui se détaille comme suit :

DATE DE LA CONVENTION	SOCIETE	MONTANT DU CREDIT	REMBOURSEMENT	TAUX	En DT
					CHARGES ANNEE 2013 EN DT
22/04/2013	KOKET	200 000	0	8%	11 046

C- OPERATIONS REALISEES AVEC LA SOCIETE « EXPRESS ASCENSEUR»

1) Contrat de location

Par contrat sous seing privé en date du 06/01/2007, la Société Tunisienne d'Equipement « STEQ » a mis à la disposition de la société « EXPRESS ASCENSEUR » le premier étage et la mezzanine, ainsi que six places de parking d'un ensemble immobilier sis au 34, rue ALI DARGHOUTH - TUNIS, moyennant un loyer annuel de 42 000 DT HT payable par trimestre et d'avance. Ce loyer est augmenté de 5% par année de renouvellement à partir de la troisième année. Ce contrat a été résilié à partir du 30 Juin 2013.

Les loyers constatés durant l'année 2013 pour ce contrat, s'élèvent à 26 164 DT.

2) Contrat de location

Par contrat sous seing privé en date du 01/07/2013, la Société Tunisienne d'Equipement « STEQ » a mis à la disposition de la société « EXPRESS ASCENSEUR » 9 bureaux au RDC et deux bureaux au 1^{er} étage du même local, moyennant un loyer annuel de 24 000 DT. Ce loyer est augmenté de 5% chaque année.

Les loyers constatés durant l'année 2013 pour ce contrat, s'élèvent à 12000 DT.

D- OPERATIONS REALISEES AVEC LA SOCIETE SHAMSY

1) Conventions réalisées

- En vertu de la convention signée en date du 08/05/2012, la société « STEQ » a accordé à la société « SHAMSY » un crédit de 58 000 DT, pour une période de six mois renouvelable, moyennant une rémunération au taux de 8%.
- En vertu de la convention signée en date du 11/06/2012, la société « STEQ » a accordé à la société « SHAMSY » un crédit de 49 085 DT, pour une période de six mois renouvelable, moyennant une rémunération au taux de 8%.
- En vertu de la convention signée en date du 24/06/2012, la société « STEQ » a accordé à la société « SHAMSY » un crédit de 61 000 DT, pour une période de six mois renouvelable, moyennant une rémunération au taux de 8%.
- En vertu de la convention signée en date du 29/09/2012, la société « STEQ » a accordé à la société « SHAMSY » un crédit de 80 000 DT, pour une période de six mois renouvelable, moyennant une rémunération au taux de 8%.
- En vertu de la convention signée en date du 26/12/2012, la société « STEQ » a accordé à la société « SHAMSY » un crédit de 1 610 000 DT, pour une période d'une année renouvelable, moyennant une rémunération au taux de 8%.

Au 31/12/2013, le montant versé par la société « STEQ » a atteint 1 819 646 DT. La « STEQ » a provisionné une partie de ce montant soit 1 279 539 DT.

2) Caution solidaire au profit de « AMEN BANK »

La « STEQ » a consenti deux cautions solidaires au profit de « AMEN BANK » pour le compte de la société « SHAMSY » en garantie du remboursement des crédits de gestion pour une enveloppe de 2 150 000 DT et 650 000 DT.

En 2013, La « STEQ » a obtenu une main levée auprès de « AMEN BANK » sur les deux cautions.

3) Acquisition du matériel de transport auprès de la société « SHAMSY »

La Société Tunisienne d'Equipement « STEQ » a procédé à l'acquisition du matériel de transport auprès de la société « SHAMSY » pour une valeur globale de 160 000 DT se détaillant ainsi :

LIBELLE	MONTANT
PARTNER	20 000
FIAT GRANDI PUNTO	20 000
BERLINGO	20 000
BERLINGO	20 000
BERLINGO	20 000
CAMION	60 000
TOTAL	160 000

Des avances, pour un montant de 35 270 DT, ont été servies à la société « SHAMSY » en 2013.

E- OPERATIONS REALISEES AVEC LA SOCIETE « PALMA »

1) Contrat de location

Par contrat sous seing privé, la Société Tunisienne d'Équipement « STEQ » a mis à la disposition de la société « PALMA », 9 bureaux aménagés et ce, pour l'exercice de ses activités administratives, moyennant un loyer annuel de 18 000 DT HT. Ce loyer est augmenté de 5% à compter de la troisième année de location. Ce contrat a été résilié à partir du 30 septembre 2013. Les loyers constatés durant l'année 2013, s'élèvent à 14 175 DT.

F- OPERATIONS REALISEES AVEC LA SOCIETE « AREM GROUP »

1) Convention réalisée

La société « AREM GROUPE », et la Société Tunisienne d'Équipement « STEQ » ont conclu le 1er septembre 2006, une convention d'ingénierie, d'assistance, de conseil et d'audit.

Les honoraires convenus sont fixés à un forfait annuel de 144 000 DT HT, payable mensuellement et d'avance à raison de 12 000 DT. Cette convention est convenue pour une durée de trois ans renouvelable par tacite reconduction commençant à courir à partir du 1er septembre 2006.

Les travaux ne rentrant pas dans le champ d'application de la présente convention, et pouvant être effectués par le prestataire, seront facturés au taux journalier de 300 DT HT.

Par un avenant en date du 1er février 2010, les honoraires annuels ont été portés à un montant de 180 000 DT HT, payables mensuellement et d'avance à raison de 15 000 DT.

Au 31/12/2013, le montant total facturé à la « STEQ » s'élève à 180 000 DT.

2) Contrat de location

Par contrat sous seing privé, la Société Tunisienne d'Équipement « STEQ » a mis à la disposition de la société « AREM GROUPE », deux étages aménagés pour utilisation à usage de bureaux, moyennant un loyer annuel de 40 000 DT. Ce loyer est augmenté de 5% à compter de la troisième année de location.

Les loyers constatés durant l'année 2013, s'élèvent à 42 000 DT.

3) Détachement du personnel au profit de la société « AREM GROUPE » :

La Société Tunisienne d'Équipement « STEQ » a conclu avec la société « AREM GROUPE » une convention de mise à disposition du personnel. En 2013, la « STEQ » a facturé à la société « AREM GROUPE » un montant de 357 821 DT Hors Taxes.

G- OPERATIONS REALISEES AVEC LA SOCIETE « MY CAR »

1) Contrat de location

Par contrat sous seing privé en date du 01/05/2011, la Société Tunisienne d'Equiment « STEQ » a mis à la disposition de la société « MY CAR », un local à usage commercial sis au RDC du local sis au 5, Rue 8603 Charguia 1 Tunis et un local administratif comportant cinq bureaux avec un hall pour secrétariat sis au 1er étage du même local, moyennant un loyer annuel de 50 000 DT HT. Ce loyer est augmenté de 5% chaque année par rapport à l'année précédente et ce, à partir du 01/05/2012.

Les loyers constatés durant l'année 2013, s'élèvent à 54 250 DT.

2) Convention de placement

La société « STEQ » a conclu une convention de placement avec la société « MY CAR », qui se détaille comme suit :

SOCIETE	MONTANT DE PLACEMENT	TAUX	PRODUIT 2013	DATE DE PLACEMENT
MY CAR	100 000	8%	1 205	06/11/2013

H- OPERATIONS REALISEES AVEC LA SOCIETE « FLOWER »

1) Convention de placement

La société « STEQ » a conclu une convention de placement avec la sociétés « FLOWER » qui se détaille comme suit :

SOCIETE	MONTANT DE PLACEMENT	TAUX	PRODUIT 2013	DATE DE PLACEMENT
FLOWER	400 000	8%	4 997	04/11/2013

I- OPERATIONS REALISEES AVEC LA SOCIETE « CHIC »

1) Convention réalisée

En vertu de la convention signée en date du 17/10/2012, la société « CHIC » a alloué à la société « STEQ » un crédit de 350 000 DT, moyennant une rémunération au taux de 8%. Ce crédit est réglé à raison de 150 000 DT en 2012 et de 200 000 DT en 2013.

Au 31/12/2013, les charges financières générées par cette convention, totalisent 10 560 DT.

J- OPERATIONS REALISEES AVEC LA SOCIETE « MERIDIANA »

1) Convention réalisée

- En vertu de la convention signée en date du 19/09/2012, la société « MERIDIANA » a alloué à la société « STEQ » un crédit de 600 000 DT, moyennant une rémunération au taux de 8%.
- En vertu de la convention signée en date du 20/09/2012, la société « MERIDIANA » a alloué à la société « STEQ » un crédit de 700 000 DT, moyennant une rémunération au taux de 8%.

Ce crédit est réglé à raison de 1 135 380 DT en 2012 et de 164 620 DT en 2013.

2) Conventions de placement

La société « STEQ » a conclu des conventions de placement avec la société « MERIDIANA » qui se détaille comme suit :

SOCIETE	MONTANT DE PLACEMENT	TAUX	PRODUIT 2013	DATE DE PLACEMENT
	22 000	8%	309	28/10/2013
	20 000	8%	802	01/07/2013
	20 000	8%	311	21/10/2013
	20 000	8%	447	20/09/2013
	20 000	8%	316	20/10/2013
MERIDIANA	15 000	8%	352	15/09/2013
	15 000	8%	256	14/10/2013
	20 000	8%	338	15/10/2013
	15 000	8%	201	31/10/2013
	25 000	8%	532	25/09/2013
	30 000	8%	7	30/12/2013
	-15 000	8%	0	31/12/2013
TOTAL MERIDIANA	207 000	8%	3 871	

K- OPERATIONS REALISEES AVEC LA SOCIETE « CLIM »

1) Convention réalisée

La société « CLIM » et la Société Tunisienne d'Equipe ment « STEQ » ont conclu le 1er juin 2012, une convention d'entretien de l'installation de conditionnement d'air.

Les frais d'entretien convenus, sont fixés à un forfait annuel de 3 600 DT HT, payable semestriellement à raison de 1 800 DT. Ces frais sont révisables chaque année de 5% HT

L- OPERATIONS REALISEES AVEC LA SOCIETE « CLAIR & NET »

1) Contrat de location conclu avec « Clair & Net »

La Société Tunisienne d'Equipe ment « STEQ » loue une partie de l'immeuble sis au 8, rue 8601 ZI Charguia I au profit de la société « CLAIR & NET- PARE BRISE », à partir du 14 août 2012 à concurrence de 100 DT par mois avec une majoration annuelle de 5%. Les loyers constatés durant l'exercice 2013, s'élèvent à 1 680 DT HT.

NOTES SUR LES ENGAGEMENTS HORS BILAN

I- ENGAGEMENTS DONNES

Les engagements donnés, se ventilent ainsi :

I.1- Nantissements et Hypothèques

Engagement envers la BIAT :

* En couverture des crédits de gestion :

- Nantissement sur fonds de commerce (Local Charguia) à hauteur de 480 000 DT.

* En couverture du crédit à moyen-terme (4,5 MDT) :

- Hypothèque de 1^{er} rang sur la totalité de la propriété constituée par la parcelle n° 42 sise à la Z.I Charguia I, Objet du titre foncier n° 53472 dénommé « ARD ELHARROUBA » ;

* En couverture du crédit à moyen-terme (2,664 MDT) :

- Nantissement de cinquante milles (50 000) parts sociales « JNAYNET EL MANAR ».

* En couverture des crédits de gestion et des crédits à moyen-terme de la société « EXPERT AUTO »:

- Caution solidaire pour la couverture des engagements de la société « EXPERT AUTO » dans le cadre des lignes de crédits à moyen-terme contractés par cette dernière pour un montant de 200 000 DT.

- Caution solidaire pour la couverture des engagements de la société « EXPERT AUTO » dans le cadre des lignes des crédits de gestion contractés par cette dernière pour un montant de 2075 000 DT.

Engagements envers L'AMEN BANK :

* En couverture des crédits de gestion :

- Nantissement sur fonds de commerce (Local Charguia) et matériel à hauteur de 5 000 000 DT.

* En couverture du crédit à moyen-terme (1,9 MDT) :

- Hypothèque de 1^{er} rang sur la totalité de la propriété « TEMIMI » (Parcelle n° 693 et n° 694 sise à la Z.I. Charguia I, rue 8601, n° 8).

* En couverture des crédits de gestion de la Société « SHAMSY »:

- Caution solidaire pour la couverture des engagements de la société « SHAMSY » dans le cadre des lignes de crédits de gestion contractés par cette dernière pour un montant de 2 800 000 DT. En 2013, la société « STEQ » a obtenu une main levée auprès de « AMEN BANK »

* En couverture des crédits à moyen-terme de 300 000 DT, 360 000 DT et 400 000 DT

-Hypothèque de 1^{er} rang sur la totalité de la propriété dénommée « MAHALTEMIMI » sise à la Z.I. Charguia I, rue 8601, n° 8 d'une superficie de 14295 m², objet du titre foncier n° 160929 Tunis.

-Hypothèque de la totalité des parts indivises revenant à la société « STEQ » dans la propriété constituées par la parcelle n° 694 sise à la Z.I. Charguia I, rue 8601, n° 8 d'une superficie de 1228 m², à distraire du titre foncier N°57562

Engagements envers « STB BANK » :

* En couverture des crédits de gestion :

- Nantissement sur fonds de commerce (Local Charguia) à hauteur de 1 600 000 DT.

Engagements envers la « BTK » :

* En couverture de crédits de gestion

- Nantissement sur fonds de commerce (sis au 5 rue 8603 ZI Charguia) et matériel à hauteur de 2 500 000 DT.

Engagements envers « BANK ZITOUNA » :

* En couverture des crédits MOURABHA :

- Nantissement sur fonds de commerce (sis au 5 rue 8603 ZI Charguia) et matériel à hauteur de 3 000 000 DT.

Engagements envers « BNA » :

* En couverture des crédits de gestions :

- Nantissement sur fonds de commerce (sis au 8 rue 8601 ZI Charguia) et matériel à hauteur de 1 550 000 DT.

* En couverture de l'aval d'un billet de trésorerie :

- Nantissement sur fonds de commerce (sis au 8 rue 8601 ZI Charguia) et matériel à hauteur de 2 500 000 DT.

I.2- EFFETS ESCOMPTEES NON ECHUS :

Au 31 décembre 2013, les effets escomptés non échus s'élèvent à 8 373 835 DT.

I.3- CESSION DE CREANCES PROFESSIONNELLES NON ECHUES :

Au 31 décembre 2013, les créances professionnelles non échues cédées, s'élèvent à 1 940 785 DT.

II- ENGAGEMENTS RECUS

Les engagements reçus se ventilent ainsi :

II.1- Caution

- Caution au profit de la société « TOTAL TUNISIE » pour un montant de 10 000 DT relative à l'exécution du contrat d'adhésion au système GP ACTYS (Caution établie le 10/01/2005) ;
- Caution au profit de la société « TOTAL TUNISIE » pour un montant de 2 000 DT relative à l'exécution du contrat d'adhésion au système GP ACTYS (Caution établie le 11/04/2005) ;
- Caution au profit de la société « TOTAL TUNISIE » pour un montant de 13 000 DT relative à l'exécution du contrat d'adhésion au système GP ACTYS (Caution établie le 02/02/2009).
- Caution donné par Mr JAMEL AREM à hauteur de 1 060 000 DT et ce, en couverture des crédits à moyen terme contractés auprès de « AMEN BANK ».
- La caution solidaire de MR JAMEL AREM et ce, en couverture des crédits de gestion contractés auprès de la BNA pour un montant de 1 550 000 DT et l'aval des billets de trésorerie pour un montant de 2 500 000 DT.

II.2- Nantissements

*** Nantissement donné par MR JAMEL AREM :**

- Nantissement de 100 000 actions « STEQ » accordé par MR JAMEL AREM pour le compte de la « STEQ » et ce, en contrepartie du nantissement, au profit de « AMEN BANK », en garantie d'un CMT pour un montant de 2 000 000 DT ;
- Nantissement de 80 000 actions « STEQ » accordé par MR JAMEL AREM pour le compte de la « STEQ » et ce, en contrepartie du nantissement, au profit de la « BIAT », en garantie d'un CMT pour un montant de 1 000 000 DT.

*** Nantissement donné par la société « CONSULT INTERNATIONAL » :**

- Nantissement de 44 000 actions « STEQ » accordé par la société « CONSULT INTERNATIONAL » pour le compte de la « STEQ » et ce, en contrepartie du nantissement, au profit de la « BIAT », en garantie d'un CMT pour un montant de 1 800 000 DT ;
- Nantissement de 8 000 actions « STEQ » accordé par la société « CONSULT INTERNATIONAL » pour le compte de la « STEQ » et ce, en contrepartie du nantissement, au profit de la « BIAT », en garantie d'un CMT pour un montant de 1 000 000 DT.

* Nantissement donné par la société « EXPRESS ASCENSEUR » :

- Nantissement de 56 000 actions « STEQ » accordé par la société « EXPRESS ASCENSEUR » pour le compte de la « STEQ » et ce, en contrepartie du nantissement, au profit de la « BIAT », en garantie d'un CMT pour un montant de 1 800 000 DT.

II.3- Hypothèques

* En couverture des crédits à moyen terme contractés auprès de « AMEN BANK »

-Hypothèque donnée par la société « FLOWER » de la totalité des parts indivises revenant à la société « FLOWER » dans la propriété constituée par la parcelle n° 694 sise à la Zone Industrielle Charguia, Rue 8601 n° 8, d'une superficie de 1228 m² à distraire du titre foncier n° 57562 en couverture du crédit a moyen terme de 400 000 DT.

* En couverture des crédits contractés auprès de la « BNA » :

-Hypothèque de rang utile sur la totalité de la propriété revenant à MR JAMEL AREM et à MADAME LAMIA AREM, objet du titre foncier n° 142243 TUNIS.

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2013

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous vous présentons notre rapport général sur le contrôle des états financiers de la « Société Tunisienne d'Équipement - STEQ », relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2013, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Nous avons audité les états financiers de la « Société Tunisienne d'Équipement - STEQ », faisant apparaître un total de l'actif net d'amortissements & de provisions de 46 943 872 DT et un résultat bénéficiaire de 436 189 DT au 31 décembre 2013.

I. Responsabilité du conseil d'administration dans l'établissement et la présentation des états financiers

Les états financiers ont été arrêtés sous la responsabilité des organes de direction et d'administration de la société conformément aux normes professionnelles applicables en Tunisie. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et à la présentation sincère des états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

II. Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit effectué selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers de la « Société Tunisienne d'Équipement - STEQ », arrêtés au 31 décembre 2013, ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève de notre jugement, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, nous prenons en compte le contrôle interne en vigueur dans la société relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par les organes de direction et d'administration, de même que l'appréciation de la présentation de l'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les travaux accomplis, dans ce cadre, constituent une base raisonnable pour fonder notre opinion avec les réserves ci-après exprimées.

III. Fondement de l'opinion avec réserves

- 1) La rubrique « immobilisations corporelles » comprend des locaux d'exploitation sis au 8, rue 8601, ZI Charguia I et construits par la « Société Tunisienne d'Équipement - STEQ » pour une valeur nette de 6 539 634 DT. Ces locaux ont été édifiés sur un terrain en copropriété dans l'indivision. En l'absence d'un titre foncier précisant les parts du terrain et des constructions revenant à chaque copropriétaire, nous ne pouvons pas nous exprimer sur les droits de propriété et les conditions d'exploitation relatifs à ces immobilisations.

Par ailleurs, les travaux d'inventaire physique des immobilisations, effectués par la société n'ont pas fait l'objet d'un rapprochement avec les données comptables. De ce fait, nous n'avons pas pu nous assurer de l'exhaustivité du matériel d'exploitation, des équipements de bureaux et du matériel informatique totalisant une valeur nette de 93 394 DT.

- 2) Ainsi qu'il en est fait mention à la note 7 aux états financiers, la « Société Tunisienne d'Équipement - STEQ » a conclu avec la société « SHAMSY » des conventions de placement pour un montant total versé de 1 819 646 DT. Au 31/12/2013, la « STEQ » a provisionné ces créances à hauteur de 1 279 539 DT.

Par ailleurs, et sur la base des informations financières qui nous ont été communiquées, la société « SHAMSY » présente une dégradation de l'ensemble de ses indicateurs financiers. Une provision complémentaire pour un montant de 415 377 DT aurait dû être constatée, afin de couvrir le risque éventuel de dépréciation de ces créances.

IV. Opinion avec réserves sur les états financiers

A notre avis, sous réserve de l'incidence des points (1) et (2) ci-dessus mentionnés, les états financiers sont sincères et réguliers et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la « Société Tunisienne d'Équipement - STEQ » ainsi que du résultat de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2013, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

V. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

A l'exception de l'incidence des points ci-dessus évoqués, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations données dans le rapport du

conseil d'administration sur la gestion de l'exercice et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous vous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 telle que modifiée par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Par ailleurs, en application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la « Société Tunisienne d'Équipement - STEQ » eu égard à la réglementation en vigueur.

Tunis, le 20 Mai 2014

Les commissaires aux comptes

United Experts in Management & Auditing

Hichem KACEM

Cabinet Walid BEN AYED

Walid BEN AYED

**RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2013**

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et les autres opérations réglementées réalisées ou reconduites durant l'exercice clos le 31 décembre 2013, conformément aux dispositions des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leurs utilités et leurs biens fondés.

Il vous appartient, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

**1- CONVENTIONS CONCLUES AU COURS DES EXERCICES ANTERIEURS ET DONT
L'EXECUTION S'EST POURSUIVIE DURANT L'EXERCICE 2013**

1.1 - Convention avec la société « AREM GROUP SA »

La « Société Tunisienne d'Equipement - STEQ » a conclu avec la société « AREM GROUP SA », le 1^{er} septembre 2006, une convention d'ingénierie, d'assistance, de conseil et d'audit, pour une durée de trois ans, renouvelable par tacite reconduction.

Les honoraires ont été fixés à un forfait annuel de 144 000 DT HT.

Les travaux hors champ d'application de la convention et pouvant être effectués par le prestataire, seront facturés au taux journalier de 300 DT en HT.

Par un avenant en date du 1^{er} février 2010, les honoraires annuels sont été portés à un montant de 180 000 DT en HT.

Cette convention a été approuvée par votre conseil d'administration réuni en date du 23 août 2006 et l'avenant a été ratifié par le conseil d'administration réuni en date du 25 février 2010.

Au titre de l'exercice 2013, le montant total facturé à la « STEQ » s'élève à 180 000 DT en HT.

1.2 - Convention avec la société « EXPRESS ASCENSEUR »

La « Société Tunisienne d'Equipement - STEQ » loue à la société « EXPRESS ASCENSEUR »,

le premier étage, la mezzanine et six places de parking d'un ensemble immobilier sis au 34, rue ALI DARGHOOUTH - TUNIS, moyennant un loyer annuel de 42 000 DT en HT.

Ce loyer est majoré de 5% par année de renouvellement à partir de la troisième année et ce, à partir du 1^{er} avril 2007 pour une période d'une année renouvelable par tacite reconduction.

Cette convention a été ratifiée par votre conseil d'administration réuni en date du 22 février 2007. Ce contrat a été résilié à partir du 30 juin 2013.

Les loyers constatés et réglés durant l'exercice 2013, s'élèvent à 26 164 DT en HT.

1.3 - Transactions effectuées avec la société « EXPERT AUTO »

La « Société tunisienne d'équipement STEQ » a procédé à la filialisation de l'activité carrosserie (Pare-brise, Tôlerie et Optique) via sa filiale « EXPERT AUTO » détenue à hauteur de 99% par la « STEQ ».

Les transactions effectuées avec la société « EXPERT AUTO » sont conditionnées comme suit :

- Un taux de marge brute de 6% après l'imputation de tous les frais d'approche,
- Un délai de règlement de 180 jours.

Ces conditions ont été autorisées par votre conseil d'administration du 16 août 2010.

En 2013, le chiffre d'affaires réalisé avec cette société s'élève à 584 506 DT en TTC. Les soldes des divers comptes comptables associés, se présentent comme suit :

DESIGNATION	<i>En DT</i>	
	SOLDE AU 31/12/2012	SOLDE AU 31/12/2013
CLIENTS, FACTURES A PAYER	4 488	28 777
CLIENTS, EFFET A RECEVOIR	23 146	-
EFFETS ESCOMPTES NON ECHUS	401 756	220176
TOTAL	429 390	248 953

1.4 - Conventions de placement

La société « STEQ » a effectué divers placements auprès des sociétés liées, qui se détaillent ainsi :

PARTIES LIEES	DATE	MONTANT	TAUX	<i>En DT</i>
				PRODUITS CONSTATES EN 2013
JNAYNET EL MANAR	14/10/2010	44 340	8%	4 747
	18/11/2010	15 000	8%	
JNAYNA MED V	17/09/2010	166 667	8%	35 296
	08/11/2010	10 000	8%	
	08/12/2010	264 533	8%	
TOTAL		500 540		40 043

Ces conventions ont été ratifiées par votre conseil d'administration réuni en date du 18 mars 2011. Faute de remboursement, ce montant a été totalement provisionné en principal et intérêts cumulés pour les montants respectifs de 500 540 DT et 126 372 DT.

En outre, la société « STEQ » a conclu des conventions de placement avec la société « SHAMSY » qui se détaillent comme suit :

DATE DE LA CONVENTION	AUTORISATION CONSEIL D'ADMINISTRATION	PERIODE	TAUX	MONTANT EN DT	PRODUITS ANNEE 2013 EN DT
08/05/2012	31/05/2012	6 mois renouvelables	8%	58 000	-
11/06/2012	24/07/2012	6 mois renouvelables	8%	49 085	-
24/06/2012	24/07/2012	6 mois renouvelables	8%	61 000	-
29/09/2012	20/09/2012	6 mois renouvelables	8%	80 000	-
26/12/2012	26/12/2012	1 an renouvelable	8%	1 610 000	-
TOTAL				1 858 085	0

La société « STEQ » a conclu avec la société « SHAMSY » un avenant afin d'annuler la constatation des intérêts sur ces placements à partir de 1er janvier 2013.

Cet avenant a été ratifié par votre conseil d'administration réuni en date du 30/04/2014.

Au 31/12/2013, le montant versé par la société « STEQ » a atteint 1 819 646 DT. Faute de remboursement, ce montant a été provisionné en principal et intérêts cumulés pour les montants respectifs de 1 279 539 DT et 8 676 DT.

1.5 - Promesses de vente avec la société « KOKET »

La société « STEQ » a conclu avec la société de promotion immobilière « KOKET » deux promesses de vente portant sur des terrains, sis à JEBEL EL OUEST à Zaghouan, détaillées comme suit :

- La totalité des parts indivises de la parcelle n° 10 d'une superficie de 5 033 m² pour un montant de 503 300 DT HT payable sur 84 mois à raison de 5 992 DT par mois ;
- La totalité des parts indivises de la parcelle n° 11 d'une superficie de 5 115 m² pour un montant de 511 500 DT HT payable sur 84 mois à raison de 6 089 DT par mois.

Au 31/12/2013, l'avance versée par la société « STEQ » au titre de cette acquisition s'élève à 396 438 DT. Ce montant a été provisionné dans la limite de 152 783 DT.

Ces promesses ont été autorisées par votre conseil d'administration réuni en date du 23 avril 2010.

1.6 - Cautions solidaires pour le compte de la société « SHAMSY »

La « STEQ » a consenti deux cautions solidaires au profit de « AMEN BANK » pour le compte de la

société « SHAMSY » en garantie du remboursement des crédits de gestion pour une enveloppe de 2 150 000 DT et 650 000 DT.

Ces cautions ont été autorisées par votre conseil d'administration du 25/01/2010 et celui du 16/12/2011.

En 2013, La « STEQ » a obtenu une main levée auprès de « AMEN BANK » sur les deux cautions.

1.7 - Contrat de location des locaux sis au 5, rue 8603 ZI Charguia I

La « Société Tunisienne d'Equipe ment STEQ » loue un local administratif sis au 5, rue 8603 ZI Charguia I au profit de la société « MY CAR », à partir de 1^{er} mai 2011 à concurrence de 50 000 DT l'année. Ce loyer est augmenté de 5% chaque année par rapport à l'année précédente et ce, à partir du 01/05/2012. Ce contrat a été ratifié par le conseil d'administration du 03/08/2011. Les loyers constatés durant l'exercice 2013, s'élèvent à 54 250 DT HT.

Les contrats de location conclus avec les sociétés « NAKCHA » et « PATRIMOINE » ont été résiliés à partir du 1^{er} janvier 2013.

1.8 - Contrat de location des locaux sis au 8, rue 8601 ZI Charguia I

La « Société Tunisienne d'Equipe ment STEQ » loue divers locaux annexés à ses locaux d'exploitation sis au 8, rue 8601 ZI Charguia I au profit des sociétés liées et ce, comme suit :

LOCATAIRE	ESPACE LOUE	MONTANT EN DT
AREM GROUP SA	2 étages aménagés	42 000
PALMA (*)	9 bureaux aménagés	14 175
EXPERT AUTO	Espace de stockage et 4 bureaux	63 000

(*) Ce contrat a été résilié à partir du 30/09/2013.

Ces conventions ont été ratifiées par votre conseil d'administration réuni en date du 13 avril 2012.

1.9 - Convention avec la société « CLIM »

La « Société Tunisienne d'Equipe ment - STEQ » a conclu avec la société « CLIM », en date du 1^{er} juin 2012, une convention d'entretien de l'installation de conditionnement d'air, pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction.

Les frais d'entretien convenus sont fixés à un forfait annuel de 3 600 DT en HT, payables semestriellement à raison de 1 800 DT. Ces frais sont majorés chaque année de 5%.

Cette convention a été ratifiée par votre conseil d'administration réuni en date du 20 septembre 2012.

1.10 - Cautions solidaires au profit de la « BIAT »

La « STEQ » a consenti une caution solidaire pour la couverture des engagements de la société « EXPERT AUTO » dans le cadre des lignes des crédits de gestion contractés par cette dernière pour un montant de 2 075 000 DT.

Cette caution a été autorisée par votre conseil d'administration du 18/03/2011.

Par ailleurs, la « STEQ » a consenti une caution solidaire au profit de la « BIAT » pour le compte de la société « EXPERT AUTO » en garantie du remboursement d'un crédit à moyen terme pour un montant en principal de 200 000 DT.

Cette caution a été ratifiée par votre conseil d'administration du 03 août 2011.

2- CONVENTIONS CONCLUES AU COURS DE L'EXERCICE 2013

2.1 - Frais relatifs aux missions exceptionnelles confiées au Président du Conseil d'Administration

Compte tenu de sa grande connaissance de l'activité, des partenaires et du marché de la « STEQ », en Tunisie et à l'étranger, le conseil d'administration réuni en date du 30/04/2014 a confié au président du conseil d'administration des missions exceptionnelles, non rémunérées, de négociation et de développement des relations commerciales avec les partenaires de la société.

Ces missions ont occasionné, pour l'année 2013, des frais de déplacement et de communication de 97 441 DT.

La société a mis aussi à la disposition du président du conseil d'administration une voiture de fonction. Cette décision a été ratifiée par votre conseil d'administration réuni en date du 18 mars 2011.

2.2 - Contrat de location conclue avec la société « EXPRESS ASCENSEUR »

La « Société Tunisienne d'Equipeement - STEQ » loue onze bureaux (neuf bureaux au RDC et deux bureaux au 1^{er} étage) faisant partie de l'immeuble sis au 8, rue 8601ZI Charguia I au profit de la société « EXPRESS ASCENSEUR », à partir de 1^{er} juillet 2013 à concurrence de 24 000 DT l'année avec une majoration annuelle de 5%. Les loyers constatés durant l'exercice 2013, s'élèvent à 12 000 DT en HT. Ce contrat a été ratifié par votre conseil d'Administration réuni en date du 30/04/2014.

2.3 - Contrat de location conclue avec « CLAIR & NET»

La « Société Tunisienne d'Equipeement – STEQ » loue une partie de l'immeuble sis au 8, rue 8601 ZI Charguia I au profit de la société « CLAIR & NET », à partir du 14 août 2012 à concurrence de 100 DT le mois avec une majoration annuelle de 5%. Les loyers constatés durant l'exercice 2013, s'élèvent à 1 680 DT HT.

Ce contrat a été ratifié par votre conseil d'administration réuni en date du 30/04/2014.

2.4 - Conventions de placement

La société « STEQ » a conclu des conventions de placement avec les sociétés « MY CAR », « FLOWER » et « MERIDIANA » qui se détaillent comme suit :

En DT

SOCIETE	DATE DE PLACEMENT	DUREE	TAUX	MONTANT DE PLACEMENT	PRODUIT 2013
MERIDIANA	Plusieurs placements	6 mois	8%	207 000	3 871
FLOWER	04/11/2013	12 mois	8%	400 000	4 997
MY CAR	06/11/2013	2 mois	8%	100 000	1 205
Total				707 000	10 073

Ces placements ont été ratifiés par le Conseil d'Administration du 20 décembre 2013.

2.5 - Acquisitions des titres de participation

Au cours de l'exercice 2013, la société « STEQ » a réalisé les acquisitions des titres de participations suivantes :

DESIGNATION	NOMBRE ACTIONS	VALEUR EN DT	AUTORISATION CONSEIL D'ADMINISTRATION
PALMA	6 000	60 000	26/12/2012
MERIDIANA	40 000	400 000	23/08/2013
PIMA	375	7 158	13/04/2012

2.6 - Hypothèque au profit de « AMEN BANK »

La « STEQ » a hypothéqué au profit de « AMEN BANK » les parts indivises dans la propriété « TMIMI », objet du titre foncier N° 160929 et ce, en couverture d'un crédit à moyen terme de 400 000 DT qui a été accordé par « AMEN BANK » à la société du groupe « FLOWER ».

Cette hypothèque a été ratifiée par votre conseil d'administration du 21 novembre 2013.

2.7 - Protocole de cession des actions PALMA

En 2013, les sociétés de groupe « AREM » ont conclus avec les sociétés de groupe « TAWASOL » un protocole de cession des actions de la société « PALMA ». Une avance de 1 000 000 DT a été encaissée par la société « STEQ » pour son compte et pour le compte des autres signataires du protocole. La répartition de ce montant se détaille comme suit :

DETENEURS DES ACTIONS PALMA	MONTANT
EXPRESS ASCENSSEUR	176 035
MERIDIANA	173 892
STEQ	105 561
PIMA	90 041
KOKET	17 297
EXPERT AUTO	12 707
MY CAR	12 707
FLOWER	5 951
FAMILLE AREM	133 047
AUTRES	272 762
TOTAL	1 000 000

La cession des actions de la société « PALMA » a été autorisée par votre conseil d'administration réuni en date du 21 octobre 2013.

2.8 - Convention de détachement du personnel « STEQ » au profit de la société « AREM GROUP » :

En date du 01/01/2013, la « Société Tunisienne d'Equipement - STEQ » a conclu avec la société « AREM GROUP » des conventions de détachement du personnel. En 2013, la « STEQ » a facturé à la société « AREM GROUP » un montant de 357 821 DT en HT.

Cette convention a été ratifiée par votre conseil d'administration réuni en date du 30/04/2014.

2.9 - Acquisition de matériel de transport auprès de la société « SHAMSY » :

La Société Tunisienne d'Equipement « STEQ » a procédé à l'acquisition du matériel de transport auprès de la société « SHAMSY » pour une valeur globale de 160 000 DT se détaillant ainsi :

LIBELLE	MONTANT <i>EN DT</i>
PARTNER (*)	20 000
FIAT GRANDI PUNTO (*)	20 000
3 BERLINGO (*)	60 000
CAMION (**)	60 000
TOTAL	160 000

Des avances, pour un montant de 35 270 DT, ont été servies à la société « SHAMSY » en 2013.

(*) Ces acquisitions sont autorisées par le conseil d'administration du 04 mars 2013.

(**) Cette acquisition est autorisée par le conseil d'administration du 24 Mars 2014.

2.10 - Crédits contractés au cours de l'exercice 2013

La « Société Tunisienne d'Equipement – STEQ » a contracté, durant l'exercice 2013, les crédits suivants :

2.10.1 - crédits à moyen terme

Les crédits à moyen terme se présentent ainsi :

En DT

ORGANISME	MONTANT EN DT	DUREE	DATE DE DEBLOCAGE	TAUX	DATE D'AUTORISATION PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
AMEN BANK	400 000	7 ANS	26/12/2013	TMM+3%	23/08/2013
AMEN BANK	360 000	7 ANS	15/02/2013	TMM+2.5%	26/12/2012

2.10.2 - crédits de gestion (facilités de caisse, escompte commercial, engagement par signature, financement droits de douane et financement devise)

Les contrats de crédits de gestion conclus par la « STEQ » avec l'ensemble du pool bancaire, totalisent une valeur globale de 16 070 KDT.

Le conseil d'administration réuni le 26 décembre 2012 a autorisé au Directeur Général de renouveler les lignes de crédits de gestion, auprès de l'ensemble du pool bancaire (BIAT, AMEN BANK, BNA, ZITOUNA, BTK et STB), de signer l'ensemble des actes y afférents et de donner toutes les garanties requises.

2.10.3 - Crédits Leasing

Au cours de l'exercice 2013, la société a contracté un crédit Leasing pour un montant de 126 903 DT auprès de « Hannibal Leasing ».

2.10.4 - Billets de trésorerie

La Société Tunisienne d'Equipement « STEQ » a souscrit, au cours de l'exercice 2013, les billets de trésorerie suivants :

En DT

DESIGNATION	DATE D'EMISSION	MONTANT (EN DT)	DUREE (EN JOUR)	DATE D'ECHEANCE	TAUX
FIDELITY SICAV	27/12/2013	2 500 000	330	21/11/2014	7.50%
AI HIFADH SICAV	19/11/2013	300 000	150	18/04/2014	7.25%
AI HIFADH SICAV	23/10/2013	250 000	90	21/01/2014	7.25%

2.10.5 - Crédit à court terme MOURABHA

La société « STEQ » a conclu avec « BANK ZITOUNA » un contrat de crédit MOURABHA pour une valeur globale de 3 000 000 DT.

Ce crédit a été autorisé par votre conseil d'administration réuni en date du 26 décembre 2012.

2.10.6 - Autres crédits contractés

Courant l'exercice 2013, la « STEQ » a contracté les crédits suivants :

SOCIETE	DATE DE LA CONVENTION	AUTORISATION CONSEIL D'ADMINISTRATION	TAUX	MONTANT DU CREDIT	REMBOURSEMENT	CHARGES 2013 EN DT
KOKET	22/04/2013	20/05/2013	8%	200 000	-	11 046
JAMEL AREM	21/02/2013	04/03/2013	8%	1 000 000	-997 663	11 899
TOTAL				1 200 000	-997 663	22 945

3- REMUNERATION ET AVANTAGES ACCORDES AUX DIRIGEANTS

Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 du code des sociétés commerciales, se détaillent comme suit :

DIRIGEANTS	AUTORISATION	REMUNERATION ANNUELLE BRUTE	PASSIF AU 31/12/2013	AVANTAGES EN NATURE
Directeur Général	Le Directeur Général a été nommé pour une durée de deux années par décision du conseil d'administration du 20/09/2012 et sa rémunération a été fixée à 13 mensualités pour un montant net de 4 000 DT et une prime annuelle.	Salaire : 70 383 DT Prime brute 2011 servie en 2013 : 11 408 DT Prime brute 2012 servie en 2013 : 22 119 DT	Primes brutes 2013 estimées et non encore servies : 22 119 DT	Voiture de fonction avec charges connexes y afférentes. Prise en charge des frais de communication.
Directeur Général Adjoint	La rémunération du Directeur Général Adjoint a été fixée par décision du conseil d'administration du 20/09/2012, à 13 mensualités pour un montant net de 3 000 DT et une prime annuelle.	Salaire : 47 062 DT Prime brute 2011 servie en 2013 : 7 802 DT Prime brute 2012 servie en 2013 : 15 844 DT	Primes brutes 2013 estimées et non encore servies : 15 844 DT	Voiture de fonction avec charges connexes y afférentes. Prise en charge des frais de communication.
Administrateurs	PV de l'AGO du 21 juin 2013 (jetons de présence).	Jetons de présence : 5 000 DT	39 733 DT	

En dehors de ces conventions, nous n'avons pas été informés, par votre conseil d'administration, d'autres conventions visées par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales.

Tunis, le 20 Mai 2014

Les commissaires aux comptes

United Experts in Management & Auditing

Hichem KACEM

Cabinet Walid BEN AYED

Walid BEN AYED